


Affaire suivie par : Antonin MAHÉ  
Mail : [a.mahe@jeuneselusdefrance.fr](mailto:a.mahe@jeuneselusdefrance.fr)  
N/Réf : CA-DELIB-2021-09-26-4

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SEPTEMBRE 2021 – VISIOCONFÉRENCE  
[ca.jeuneselusdefrance.fr](mailto:ca.jeuneselusdefrance.fr)

 Fixation du nombre de pouvoir par adhérent dans le cadre de l'assemblée générale de novembre 2021

VU l'article 10 des statuts ;

Le Conseil d'Administration à l'unanimité :

FIXE le nombre de pouvoirs maximums par adhérent dans le cadre de l'assemblée générale de novembre 2021 à 3.

AUTORISE le Président à signer tous les documents aux effets ci-dessus.

Fait pour valoir ce que de droit,

Fait à Saint-Brieuc, le 26 septembre 2021,

Publication au R.A.A., le 27 septembre 2021.

Le Président,  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Antonin MAHÉ

